



Appel à projets Animation et Coordination du réseau départemental des CLAS

Avis d'appel

L'animation et la coordination du réseau départemental des « Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS).
Année scolaire 2024-2025

Date de clôture de la campagne 2024
LE DIMANCHE 26 MAI 2024

Les dossiers sont à transmettre au service :

Branche Développement Social de la CAF du Var

✉ parentalite@caf83.caf.fr

1. Portage de l'appel à projets

L'appel à projets est porté par la Caisse d'Allocations Familiales du Var.

2. Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets a pour objet la création du réseau départemental des CLAS dans le Var sur la période 2024-2025 (Référentiel national de financement des CLAS en Annexe III).

La Caf du Var recherche un partenaire afin d'assurer le renouvellement de l'animation et la coordination du réseau départemental des CLAS pour l'année scolaire 2024-2025, de septembre 2024 à juin 2025, initié en 2022-2023.

→ En 2023-2024, c'est la Ligue de l'enseignement FOL83 qui a été missionnée sur ce poste pour la deuxième année consécutive, apportant aux porteurs de projets à la fois :

- Des formations ;
- Des outils ;
- Des réunions d'information ;
- Des rencontres thématiques.

Le réseau s'adresse principalement aux coordinateurs et accompagnateurs en charge des projets CLAS.

Sur la période scolaire 2023-2024, 45 structures portent des actions au bénéfice de 1 863 élèves de primaire, 620 collégiens et 195 lycéens.

Le réseau est destiné à tous les porteurs de projets CLAS qui bénéficieront d'un financement pour l'année scolaire 2024-2025 (Cartographie des CLAS 2023-2024 en Annexe IV de l'appel à projets).

Il sera demandé aux porteurs de projets CLAS 2024-2025 de s'intégrer activement au réseau des CLAS et de participer aux formations proposées par l'animateur et le coordinateur du réseau sur l'année scolaire.

Il s'agit d'apporter un soutien et de proposer un lieu de formations et d'échanges aux coordinateurs et accompagnateurs des CLAS.

L'animateur et coordinateur du réseau accompagnera les porteurs de projets CLAS pendant l'année scolaire 2024-2025 et aura pour missions :

- de proposer des outils, par exemple : documentation, fiches pratiques, lien internet pour mise à disposition des ressources, messagerie pour échanger...
- d'organiser des temps formatifs, des temps de travail pour créer des outils ;
- de prévoir des temps entre janvier et juin 2025 pour accompagner le développement de nouveaux projets CLAS ;
- de coordonner et animer le réseau départemental (au moins 1 rencontre par trimestre) ;
- de fédérer les coordinateurs et accompagnateurs CLAS ;
- de créer du lien entre les participants ;
- d'assurer la création d'outils de communication dédiés au réseau ;
- d'assurer une évaluation trimestrielle auprès de la conseillère thématique parentalité de la Caf du Var en charge du CLAS, travailler, en fonction des besoins repérés, en collaboration avec la conseillère ;
- de réaliser une évaluation du projet et formuler des préconisations pour l'accompagnement des coordinateurs et des accompagnateurs.

Les compétences requises de l'animateur et coordinateur du réseau seront :

- de savoir recueillir les besoins des porteurs ;
- de savoir créer un réseau ressources ;
- d'être capable d'animer et d'impulser une dynamique collective ;
- d'être capable d'animer des formations en présentiel/à distance ;
- de savoir organiser et mener les réunions en présentiel/à distance afin de faciliter l'échange, l'écoute et la participation de l'ensemble des participants ;
- de maîtriser la méthodologie de projets ;
- d'avoir une bonne connaissance des publics familles ;
- d'avoir une bonne connaissance des pédagogies de détours (prendre du plaisir à apprendre via des activités ludiques : contes, ateliers d'écriture, sport, jeux...).

3. Cahier des charges et appel à candidatures

Le cahier des charges relatif à la création du réseau départemental des CLAS et l'appel à candidatures relatif à l'animation et la coordination de ce réseau figurent en Annexes I et II.

Ils seront par ailleurs téléchargeables sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales du Var : www.caf.fr

→ Espace partenaires : <https://www.caf.fr/partenaires/caf-du-var/partenaires-locaux>

4. Modalités d'instruction des dossiers et critères de sélection

Après instruction par la Conseillère thématique parentalité, les dossiers seront examinés pour décision par le Comité de sélection interne Caf du Var au mois de juin 2024.

5. Modalités de dépôt des réponses

Les candidats devront répondre avant le 26 mai 2024 à cet appel à candidatures via la plateforme Démarches Simplifiées.

Pour cela, il sera nécessaire de compléter le dossier socle (sauf si le porteur a déjà complété ce dossier pour une autre demande de financement Caf du Var en 2024) :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/caf-83-dossier-socle-donnees-administratives>

Le dossier de demande de financement :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/caf-83-appel-a-candidature-pour-l-animation-et-coo>

1. Présentation du demandeur

Les structures éligibles sont les associations relevant du champ de compétences de la branche Famille et/ou de celles des partenaires institutionnels du département.

Le projet devra être porté par une structure unique œuvrant dans le domaine de l'action sociale. La structure devra avoir une vocation départementale et promouvoir un fonctionnement en réseau.

2. Composition du dossier de candidature

Le dossier doit impérativement comprendre l'ensemble des éléments à même de décrire de manière complète le projet, conformément au cahier des charges.

Le dossier de candidature devra donc intégrer :

- L'ensemble des éléments demandés dans le formulaire démarches simplifiées
- Le Curriculum vitae du professionnel pressenti pour assurer la fonction d'animation et de coordination ;
- Tout document que le candidat jugera utile d'annexer (projet...) - facultatif
- Les pièces administratives suivantes :
 - L'organigramme à date de la candidature du personnel salarié de la structure ;
 - La liste à date de la candidature des membres du Conseil d'Administration et du Bureau.
 - Les comptes de résultat et bilans (ou éléments de bilan) relatif à l'année 2023 ;
 - Le rapport annuel d'activité de l'année n-1 (bilan qualitatif et quantitatif) ;
 - Le rapport du Commissaire aux comptes relatif à l'année 2023 ;
 - L'attestation de délégation de pouvoir, si le signataire du dossier n'est pas le représentant légal de l'organisme ;
 - Le récépissé de déclaration en préfecture ;
 - Les statuts ;
 - Un Relevé d'Identité Bancaire.

Il n'est pas nécessaire de transmettre les éléments en jaune s'ils ont déjà été transmis à la CAF en 2024 et n'ont pas subi de modification depuis.